

le plus la société haïtienne. À cet égard, il fait allusion au refus par les États-Unis de retourner les documents saisis au quartier général des Forces armées haïtiennes et au siège du Front pour l'avancement et le progrès en Haïti (FRAPH), et il souligne l'urgence pour les États-Unis de régler la question des documents afin d'éviter de donner l'impression qu'ils souhaitent assurer l'impunité des auteurs de graves violations des droits de l'homme.

Le rapport offre des observations sur plusieurs aspects de l'administration de la justice, notamment :

- ▶ la réforme du système judiciaire – évaluation et réforme de la magistrature, accroissement des ressources mises à la disposition des tribunaux et de l'office du procureur;
- ▶ l'indépendance de la magistrature – rémunération adéquate des juges afin d'éliminer la corruption, absence de protection contre le congédiement injustifié;
- ▶ les procédures pénales – cas d'emprisonnement pour dette, fouilles illégales, détention préventive prolongée, retards d'application de l'habeas corpus;
- ▶ la Police nationale haïtienne – recours injustifié aux armes à feu, mauvais traitements infligés aux détenus, recours à la force et tendance à faire feu contre les suspects, décès en détention, assassinats d'agents de la paix, nombre excessif d'armes en circulation au sein de la population;
- ▶ la corruption – détournement de biens publics, enrichissement frauduleux, évasion fiscale en matière de taxes d'importation et de droits de douane;
- ▶ les prisons – détention de la majorité des prisonniers durant l'instruction des procès, conditions carcérales qui ne répondent pas aux normes internationales minimales;
- ▶ la Commission nationale pour la vérité et la justice – non-diffusion du texte intégral du rapport de la Commission, dont on n'a imprimé que 50 exemplaires.

En ce qui concerne le rapport de la Commission nationale pour la vérité et la justice, et la décision des autorités de ne pas le publier et de ne pas le diffuser, l'Expert indépendant cite une déclaration tirée d'un document du ministère de la Justice, suivant laquelle cette décision, conjuguée au refus du gouvernement d'entamer des poursuites dans les cas de crimes graves, constitue une bombe à retardement qui risque de donner lieu à une explosion de violence en raison de la frustration et du désir de vengeance. Le rapport indique que ce point de vue est partagé par les représentants des ONG haïtiennes des droits de l'homme et qu'en outre, le peuple continue à demander justice envers les responsables des violations identifiés par la Commission nationale.

Le rapport recommande notamment les mesures suivantes :

- ▶ le gouvernement devrait ratifier le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention contre la torture et le Protocole facultatif du Pacte relatif aux droits civils et politiques;
- ▶ on devrait établir un programme de sécurité pour les paysans;
- ▶ l'État devrait subventionner les écoles privées afin d'en abaisser les frais et de les rendre plus accessibles à un plus grand nombre d'Haïtiens;

- ▶ les États-Unis devraient retourner, intégralement et sans retard, les documents saisis au siège du FRAPH;
- ▶ on devrait majorer la rémunération des juges et des fonctionnaires de la cour;
- ▶ on devrait consacrer des ressources humaines, matérielles et financières additionnelles à la réforme et au développement d'un appareil judiciaire indépendant et d'un système fiable d'administration de la justice;
- ▶ on devrait accorder plus d'attention à la trop grande disponibilité des armes au sein de la population;
- ▶ on devrait prendre des mesures pour atténuer le surpeuplement dans les prisons;
- ▶ on devrait créer un système efficace de lutte contre la corruption, le détournement des biens publics et l'enrichissement frauduleux;
- ▶ on devrait adopter un programme civique global d'éducation et de formation en matière de droits de l'homme;
- ▶ on devrait créer des services juridiques dans les zones rurales;
- ▶ le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes et le Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats devraient entreprendre des missions en Haïti.

Résolution de la Commission des droits de l'homme

À sa session de 1997, la Commission des droits de l'homme a adopté une résolution par consensus sur la situation en Haïti (1997/52). Le principal parrain de la résolution était le Venezuela.

Dans cette résolution, la Commission accueille favorablement les améliorations de la situation des droits de l'homme en Haïti; attire l'attention sur la nécessité d'une formation technique pour la police nationale haïtienne; souligné la nécessité de raffermir le système judiciaire et carcéral, y compris en favorisant la formation aux droits de l'homme; exprime son inquiétude face aux informations faisant état de détentions illégales et arbitraires; note avec satisfaction que le processus électoral a été mené à bonne fin; accueille favorablement le rapport de la Commission nationale pour la vérité et la justice et prie instamment les autorités d'agir en fonction des recommandations avec le soutien de la communauté internationale; recommande vivement au gouvernement d'assurer une diffusion plus large du rapport de la Commission nationale; encourage le maintien des cours d'éthique dans les programmes de formation de la police; prend bonne note des travaux de la direction générale des inspections en ce qui a trait aux enquêtes sur les violations des droits de l'homme par des membres de la police, et visant à mettre un terme à l'impunité; exprime sa préoccupation devant les problèmes de sécurité auxquels est confrontée la société haïtienne, y compris ceux qui découlent des difficiles conditions sociales et économiques; presse le gouvernement de prendre des mesures immédiates pour assurer le respect des garanties judiciaires et de mettre fin aux détentions illégales et arbitraires; encourage la communauté internationale à contribuer généreusement au Fonds de fiducie en faveur de la Police nationale haïtienne; invite l'Expert indépendant à soumettre un rapport intérimaire à l'Assemblée